

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 26 - Vendredi 5 juillet 2013



Nods



Diesse



Lamboing



Prêles



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Markus et Barbara Petrig, route du Château 52, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : ORSOVERDE Sàrl, route du Château 52, 2520 La Neuveville.

Projet : Mise en place d'un cabanon à outils, à la route du Château 52, sur la parcelle no 562, ban de La Neuveville.

Zone : Hors zone à bâtir (conforme à la zone), dans le périmètre de protection du Schlossberg.

Dimensions : Selon plans déposés.

Genre de construction : Fondations : béton. Construction portante : Parois : bois. Façades : bois. Toit : deux pans en bois/carton goudronné. Inclinaison du toit : 14.5°.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 28 juin 2013 au 29 juillet 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 28 juin 2013
Services techniques de La Neuveville



Communes de Diesse, Lamboing, Prêles

Célébration en commun de la

Fête nationale

Jeudi 1er août 2013
Halle polyvalente de Prêles

Dès 18h00 Ouverture de la Fête
Au menu : filet de sandres, frites, saucisses et pain
Dessert : Mousse au chocolat suisse, café
Animation musicale avec « MusiMusique »
Jeux

Dès 20h00 Partie officielle
Allocution de M. Jean-François Jobin, Prêles
Chant de l'hymne national
Message du Pasteur Stéphane Rouèche
Danse

21h45 Grand feu de bois

22h00 Feux d'artifice intercommunal
Danse avec l'orchestre « MusiMusique »
Cantine toute la soirée

Avec la participation de :
La Société de Développement de Prêles
La Bourgeoisie de Prêles
Un ensemble des fanfares du Plateau de Diesse

LEÇON FACULTATIVE DE SPORT SCOLAIRE 2013 / 2014 "L'école primaire de La Neuveville bouge"

La coordinatrice communale, en collaboration avec le service des sports et la direction de l'école primaire, met sur pied le sport scolaire facultatif à l'école primaire.

Durant 45mn d'activité sportive supplémentaire par semaine dans le cadre scolaire et encadrée par Nicole Schnyder-Benoit, professeur de sport, votre enfant âgé entre 7-9 ans (1ère -3ème) a la possibilité de participer à une leçon le jeudi entre 12h00-12h45 (salle de sport du Signolet).

Un pique-nique équilibré sera emporté de la maison par l'enfant le matin (Avec une prise en charge par la monitrice jusqu'à 13h15).

Sous forme ludique et adaptée aux enfants, ils vont apprendre les mouvements de base des jeux de balles (Volleyball, Handball, Uni hockey, ...) ainsi que le maniement des balles. Les leçons vont être diversifiées et les formes fondamentales du mouvement feront parties de chaque entraînement. Plus cette variété de la formation de base est développée, plus la situation initiale est favorable pour l'entraînement approfondi et spécifique de chacune des disciplines.

6 bonnes raisons d'inscrire votre enfant :

- Cadre de vie active = enfance saine
- Motricité = la clé du développement
- Force et maintien des postures = musculature chez les enfants
- Enfants actifs = adultes sains
- Bouger et jouer = des os solides
- Bouger = lutter contre l'obésité
- Collectivité / Sociabilité

Une participation semestrielle par enfant de CHF 50.- sera perçue au début du cours. L'école décline toute responsabilité en cas d'accident, les participants doivent être au bénéfice d'une assurance accident individuelle.

L'inscription est à remettre à l'enseignant de votre enfant ou à transmettre par mail.

Pour tout renseignement : Tél. 079 321 90 64, schnyder@gmx.net

Un plan de la planification vous parviendra le 1^{er} jour de cours

Inscription au sport facultatif : Dernier délai 30.07.2013

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tél. :

E-Mail :

Remarques :

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE « Midi actif »

L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du Jura bernois offre la possibilité aux personnes qui travaillent à La Neuveville et dans les communes du Plateau de Diesse de pratiquer un sport durant leur pause de midi.

Le projet appelé « Midi actif » propose une activité sportive tendant au renforcement musculaire et cardio de 12h00 à 12h45. Accompagnés d'un moniteur, les participants ont la possibilité pour Fr. 60.- de participer à 12 séances. Les thèmes des activités sportives peuvent varier.

Pour soutenir ce projet, la Commune met à disposition de ces moniteurs la salle de gymnastique du Collège du District, Prés-Guëtins 17, 2520 La Neuveville.

Ces cours auront lieu aux dates suivantes, de 12h00 à 12h45 :

29.08.2013	24.10.2013
05.09.2013	31.10.2013
12.09.2013	07.11.2013
19.09.2013	14.11.2013
26.09.2013	21.11.2013
03.10.2013	28.11.2013

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 10 août 2013 auprès de Mme Manon Racine, rue des Fossés 1, 2520 La Neuveville : Tél. 031 635 49 50

ossm.sport@pom.be.ch

Avis de construction

Requérante : Mme Anne-Marie Liechti, rue des Oeu-chettes 10, 2536 Plagne.

Auteur du projet : Godet-Liechti Isabelle, architecte HES, route de Bienne 15, 2536 Plagne.

Projet : Remplacement des portes et fenêtres existantes par de nouvelles portes et fenêtres en bois, à la rue des Fossés 7, sur la parcelle no 290, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 28 juin 2013 au 29 juillet 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 28 juin 2013
Services techniques de La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81



Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch
commune@diesse.ch

ÉLECTIONS COMMUNALES LÉGISLATURE 2014 - 2017 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

Conformément à l'art. 18 al. 3 du Contrat de fusion et l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation ratifiés par le peuple le 9 juin 2013, le Conseil communal a fixé au dimanche 29 septembre 2013 l'élection des autorités de la future commune mixte de Plateau de Diesse, soit :

- a) Mairie
- b) 6 membres du Conseil communal
- c) Présidence et Vice-présidence des Assemblées

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature à la Mairie, au Conseil communal et à la Présidence et Vice-présidence des Assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidats / candidates doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 16 août 2013 à 17h00.**

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyens/citoyennes suisses, au moins 3 mois de résidence dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité. S'ils ou elles figurent sur plusieurs listes, l'administration les invite à se décider pour l'une d'elles jusqu'au 39^{ème} jour avant le scrutin (mercredi 21 août 2013, à 12h00). Ils ou elles seront biffées sur les autres listes. Si, durant ce délai, leur choix n'a pas été indiqué, ils ou elles seront biffé(es) de toutes les listes de candidats et candidates.

Dès le 22 août 2013, les listes valables seront publiées.

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 18 JUIN 2013

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 juin est déposé publiquement à l'administration communale à partir du 1er juillet 2013. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau jusqu'au 12 juillet 2013 et à partir du 5 août au 16 août 2013.

Le procès-verbal est également consultable sur notre site internet (www.diesse.ch).

2517 Diesse, le 28 juin 2013

Secrétariat communal

EMPLOYÉ COMMUNAL

M. Pascal Hugonnet engagé dans notre commune depuis le 1er avril est arrivé à la fin de son temps d'essai. C'est avec plaisir que les autorités informent de l'engagement définitif qui a pris effet au 1er juillet 2013. Nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration et remercions M. Hugonnet de sa disponibilité et de son travail effectué avec professionnalisme pendant ces premiers mois. Nous lui souhaitons plaisir et satisfaction à l'avenir dans l'accomplissement des tâches communales.

Le Conseil communal

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Lorsque le nombre de candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, les conseils communaux proclament élus tacitement tous les candidats et candidates.

Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu/e tacitement. Lorsqu'un nombre insuffisant de candidats / candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, les conseils communaux ordonnent un second tour, **trois semaines après, soit le dimanche 20 octobre 2013.** Est élu/e le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.fusionplateaudediesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil communal

VACANCES AU SECRETARIAT COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé **du 15 juillet au 2 août, réouverture le 5 août.**

Nous vous souhaitons à tous de passer un bel été.

COMMANDE DE BOIS DE FEU

Les personnes désireuses d'acheter du bois de feu voudront bien remplir le bulletin de commande ci-dessous et le remettre au bureau communal ou au garde-forestier de triage M. Philippe Mottet (tél : 079 631 46 87 ou 032 323 88 19).

Hêtre, quartelage

Raisineux, quartelage Prix du stère : fr. 80.-

BULLETIN DE COMMANDE

(à découper)

Le soussigné passe la commande de bois de feu suivante :

..... stères hêtre quartelage

.....stères raisineux quartelage

Nom

Prénom

Adresse

Date

Signature

SORTIES DES AÎNÉS

La sortie annuelle aura lieu le **samedi 7 septembre 2013.** Sont invitées toutes les personnes retraitées, domiciliées à Diesse, avec leur conjoint. Veuillez d'ores et déjà réserver la date, l'heure et le lieu du rendez-vous seront communiqués ultérieurement.

La Visite du Palais Fédéral, pour le groupe inscrit, aura lieu le vendredi **30 août.** Nous vous donnons rendez-vous à **16h00** devant l'ancienne poste. Merci de nous informer si vous avez des empêchements pour cette visite dont le nombre de personnes doit être annoncé à l'avance.

Secrétariat communal



Commune

de Nods

Avis de construction

Requérant : Jacques Monié, Route de Chasseral 19, 2518 Nods

Auteur du projet : Jacques Monié, Route de Chasseral 19, 2518 Nods

Projet : Construction d'une véranda sur un sous-sol en béton du côté Nord du bâtiment ; façades Nord et Ouest en verre ; mur anti-feu en façade Est sur RF 39 du ban de Nods, Route de Chasseral 19, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 05.07.2013 / Evc - FOD 05.07.2013

Administration communale



Commune

de Lamboing

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES CHEMINS COMMUNAUX

Des travaux d'assainissement sont actuellement en cours sur les routes communales suivantes : Champs la Dame, Sur le Crêt, Le Crêt, La Rouette et Les Tilleuls. La fin des travaux est prévue pour mi-juillet 2013. Nous vous remercions à l'avance de votre patience et de votre compréhension.

Le conseil communal



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

Merci d'avance de votre collaboration

**Ouvertures : les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00
les mercredis de 17h00 à 18h00**

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements *pointus*, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

ÉLECTIONS COMMUNALES LÉGISLATURE 2014 - 2017 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

Conformément à l'art. 18 al. 3 du Contrat de fusion et l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation ratifiés par le peuple le 9 juin 2013, le Conseil communal a fixé au dimanche 29 septembre 2013 l'élection des autorités de la future commune mixte de Plateau de Diesse, soit :

- Mairie
- 6 membres du Conseil communal
- Présidence et Vice-présidence des Assemblées

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature à la Mairie, au Conseil communal et à la Présidence et Vice-présidence des Assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, les listes de candidats / candidates doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 16 août 2013 à 17h00.

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyens/citoyennes suisses, au moins 3 mois

de résidence dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité. S'ils ou elles figurent sur plusieurs listes, l'administration les invite à se décider pour l'une d'elles jusqu'au 39^{ème} jour avant le scrutin (mercredi 21 août 2013, à 12h00). Ils ou elles seront biffées sur les autres listes. Si, durant ce délai, leur choix n'a pas été indiqué, ils ou elles seront biffé(es) de toutes les listes de candidats et candidates.

Dès le 22 août 2013, les listes valables seront publiées.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Lorsque le nombre de candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, les conseils communaux proclament élus tacitement tous les candidats et candidates.

Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu/e tacitement. Lorsqu'un nombre insuffisant de candidats / candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, les conseils communaux ordonnent un second tour, trois semaines après, soit le dimanche 20 octobre 2013. Est élu/e le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.fusionplateaudieesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil municipal

FERMETURE ESTIVALE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE ET DE LA HALLE POLYVALENTE

Pour cause de vacances estivales, nous informons la population que l'administration municipale sera fermée

du lundi 15 juillet au dimanche 4 août 2013.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration municipale au 032 315 16 40 qui vous indiquera la procédure à suivre.

Concernant les inscriptions et questions relatives au chômage durant cette période, nous informons les personnes concernées qu'elles peuvent directement s'adresser à l'ORP Jura bernois de Tavannes au numéro 032 925 99 70.

Pour ce qui est des pièces d'identité, nous vous rappelons que vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez en-

suite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Pour ce qui est de la halle polyvalente, elle sera fermée pour cause de nettoyage

du lundi 8 juillet au dimanche 18 août 2013.

Le Conseil municipal et l'administration vous souhaitent à tous un bel été et d'agréables vacances.

L'administration municipale

Bourgeoisie de Prêles

La Commune Bourgeoise de Prêles communale à toute la population qu'une soirée spéciale « AMERIQUE DU NORD » aura lieu au camping de Prêles.

Le samedi 06 juillet 2013 11h00 à 23h00h.

Axel music - Harley Davidson
American Food - marché

Entrée libre • Venez nombreux

AUBADE AU CAMPING DE PRÊLES PAR LA FANFARE HARMONIE

le jeudi 11 juillet 2013 à 19h30

INFORMATION - Changement de date Course annuelle 2013 "Fil d'Argent" du Groupe des Aînés de Prêles

Vendredi 20 septembre 2013

Nous vous informons que la course annuelle n'aura pas lieu à la date initialement prévue du jeudi 19 septembre 2013. Pour des questions d'organisation, elle a dû être décalée d'un jour, soit **au vendredi 20 septembre 2013.**

Nous vous remercions de prendre note de ce changement.

Après les vacances estivales, nous vous informerons plus en détail sur cette sortie.

Pour l'équipe de Fil d'Argent
Francine Giauque

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée municipale du 26 juin 2013

Conformément aux dispositions réglementaires, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 26 juin 2013 sera déposé publiquement du 8 juillet au 30 août 2013 à l'administration municipale, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture du guichet. Il sera également disponible sur le site internet www.preles.ch. Des extraits du procès-verbal seront publiés dans une prochaine feuille officielle.

L'administration municipale

Fermeture à la circulation du Chemin du Stand

En raison des conditions météorologiques désastreuses de ce printemps, le chemin du Stand sera interdit à la circulation pendant quelque temps afin de préserver la réfection profonde que nous avons récemment réalisée sur ce tronçon. En effet, le terrain, copieusement arrosé et donc imbibé d'eau, est actuellement trop meuble pour pouvoir supporter sans dommage le passage de véhicules motorisés, vélos ou motos et même chevaux.

Il convient à présent de laisser l'été faire son œuvre, afin de « durcir » le chemin qui sera rouvert dès que possible.

Nous remercions la population de sa compréhension et la remercions d'avance de bien vouloir respecter la signalisation en place.

L'administration municipale



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

JUILLET
Lundis 8, 15
Samedi 13

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérante : Hôtel Chasseral Sàrl, Chasseral 124, 2518 Nods

Auteur du projet : Monsieur Mario Gianoli, architecte REG A, rue du Midi 15, 2610 Saint-Imier

Emplacement : Parcelle no 2190, au lieu-dit Hôtel Chasseral, commune de Nods

Projet : Construction d'une annexe à l'ouest de l'hôtel pour rangement de machines hivernales et pose de capteurs solaires

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Agricole

Dérogations : 24 LAT, 25 LCfo et 60 RCC

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 juillet 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 juin 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

VACANCES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

L'administration communale de Nods sera fermée cette année

du 15 juillet au 2 août 2013

Nous vous rappelons que pour vos **pièces d'identité** vous devez désormais vous rendre auprès des centres régionaux de Biemme ou Courtelary. Ces centres reçoivent **uniquement sur rendez-vous** que vous pouvez prendre au N° de tél. 031 635 40 00 ou sous www.passeportsuisse.ch.

Les demandeurs d'emploi s'inscrivent désormais directement dans l'un des 14 offices régionaux de placement (ORP). Les demandeurs d'emploi doivent s'inscrire le plus rapidement possible après la résiliation de leur contrat se rendre personnellement à l'ORP. Les ORP sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 (le vendredi jusqu'à 16 h 30). Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous.

Les personnes qui souhaiteraient prendre connaissance d'un dossier de permis de construire mis à l'enquête publique prendront rendez-vous au N° 032 751 29 06.

En cas d'urgence et d'urgence seulement, vous pouvez appeler le N° 032 751 29 06.

Nous souhaitons à toutes et tous un bel été.

ADMINISTRATION COMMUNALE

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

23 et 24 août 2013

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées, mais en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles pour être mis dans la benne !

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU MARDI 18 JUIN 2013 À 20.00 H AU BATTOIR

(Suite de la Feuille officielle No 25 du 28 juin)

5. Modification du règlement d'organisation (RO) du syndicat de communes de l'école des Prés-de-Cortébert

a) Présentation

Christiane Botteron passe en revue les modifications qui portent notamment sur des changements de dénomination pour la préfecture ainsi que la feuille officielle de district. Une autre modification est le changement de la clé de répartition. La nouvelle clé est favorable à Nods. Le conseil communal recommande l'acceptation des modifications.

b) Approbation

Les modifications du RO du syndicat de communes de l'école des Prés-de-Cortébert sont approuvées à l'unanimité.

6. Nouveau règlement concernant la garde et la taxe des chiens

a) Présentation

L'objet est présenté par Emile Gauchat. Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les chiens au 01.01.2013, notre règlement doit être adapté en conséquence. Le règlement prévoit la perception d'une taxe de chiens pour tous les chiens de plus de six mois domiciliés dans la commune au 1^{er} août. Le conseil communal fixe le montant de la taxe dans une ordonnance dans une fourchette comprise entre CHF 70.- et CHF 100.-. Ce montant est identique pour tous les chiens. Certains chiens sont néanmoins exonérés de la taxe (chiens pour handicapés, chiens de sauvetage encore actifs, chiens temporairement dans des refuges, chiens pour lesquels une taxe a déjà été payée la même année dans une autre commune). Les chiens poli-ciers ou de l'armée ne sont pas exonérés, les détenteurs de ces chiens étant en règle générale rétribués. Pour ce qui n'est pas traité par le règlement, c'est la loi cantonale qui s'applique. L'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} août 2013. La discussion est ouverte.

- Est-ce que pour 2013, c'est la taxe 2012 qui va encore s'appliquer ?

- Non, l'information du changement de loi a été donnée lors de l'assemblée de décembre 2012. C'est donc le nouveau règlement qui s'appliquera.

- Quel sera le prix pour 2013 ?

- CHF 70.-

- Un citoyen signale que les propriétaires de chiens d'armée ne sont pas rémunérés et que leurs pro-

priétaires doivent même acheter eux-mêmes leur chien.

- Le maire propose un amendement et d'exonérer aussi les chiens d'armée.

Le président fait donc voter sur l'amendement. Question de l'amendement : acceptez-vous l'amendement pour que les chiens d'armée soient exonérés de la taxe ?

L'assemblée approuve l'amendement à une grande majorité et une abstention.

b) Approbation

L'assemblée accepte à l'unanimité le règlement sur les chiens avec son amendement.

7. Communication du Conseil communal

Christiane Botteron

Transports scolaires : car postal a confirmé par écrit la conformité des transports scolaires aux normes de sécurité légales. Dans les nouveaux cars, il y a 35 places assises, mais 80 places au total. Face à la demande de certains parents, une offre pour le dédoublement d'une ou deux courses a été demandée à car postal. La communauté scolaire vient de réceptionner l'offre qui représente un fort surcoût. Elle va l'étudier en collaboration avec les communes.

Demande arrêt supplémentaire haut du village : la commune est toujours en tractation pour les courses de la communauté scolaire.

Emile Gauchat

Le maire prend congé de notre concierge et aide à la voirie Rémy Geissbühler qui doit prendre une nouvelle orientation professionnelle pour raison de santé. Engagé le 1^{er} janvier 1993, Rémy Geissbühler est resté fidèle à son employeur. Le maire relève son sens du devoir, son indépendance, son excellent travail, le tout dans une confiance réciproque. Il le remercie pour son travail et son dévouement et lui souhaite le meilleur pour son avenir. C'est sous les applaudissements de l'assemblée qu'une attention est remise à Rémy Geissbühler.

8. Divers

Une citoyenne relève le mauvais état du bac à sable sur la place de l'école. Jean-Marie Boillat, conseiller responsable, en prend acte.

Willy Sunier enlève sa casquette de président et demande au conseil de se pencher sur :

- L'élaboration du chemin piétonnier reliant le Chemin des Lutins au Chemin du Stand à la hauteur du garage Pneuson était subordonnée au développement de Pierre-Grise Est. Il s'agirait de compléter cet accès pour piétons entre le Chemin du Stand et la place de parc du restaurant de Pierre-Grise. Le tout devrait être équipé d'un éclairage public. Cette réalisation a pour but d'alléger l'accès piétonnier de la route de Chasseral en supprimant les poteaux qui représentent des obstacles sur la route et dont le retrait faciliterait les travaux d'entretien et le trafic des véhicules agricoles. Ceci en complément de la sécurité des enfants.

- Signaler les possibilités de parcage autour du bâtiment communal et les interdictions de parcage sur les privés.

- Vu le bon état des finances, il propose de revoir la subvention accordée à la fanfare.

- Examiner le changement des tables de la halle qui datent de 1961.

Dans le cadre du 25^{ème} anniversaire du jumelage Nods-France qui sera célébré à Nods France le 28 juillet prochain, le président lance un appel aux personnes qui auraient en leur possession des photos ou articles sur les différentes fêtes du jumelage.

La parole n'est plus demandée et il est 22h00 lorsque le président clôt l'assemblée en invitant les personnes qui le souhaitent à une agape.



Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

ÉLECTIONS COMMUNALES LÉGISLATURE 2014 - 2017 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Conformément à l'art. 18 al. 3 du Contrat de fusion et l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation ratifiés par le peuple le 9 juin 2013, le Conseil communal a fixé au dimanche 29 septembre 2013 l'élection des autorités de la future commune mixte de Plateau de Diesse, soit :

- Mairie
- 6 membres du Conseil communal
- Présidence et Vice-présidence des Assemblées

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature à la Mairie, au Conseil communal et à la Présidence et Vice-présidence des Assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidats / candidates doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 16 août 2013 à 17h00.**

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyens/citoyennes suisses, au moins 3 mois de résidence dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité. S'ils ou elles figurent sur plusieurs listes, l'administration les invite à se décider pour l'une d'elles jusqu'au 39^{ème} jour avant le scrutin (mercredi 21 août 2013, à 12h00). Ils ou elles seront biffés sur les autres listes. Si, durant ce délai, leur choix n'a pas été indiqué, ils ou elles seront biffé(es) de toutes les listes de candidats et candidates.

Dès le 22 août 2013, les listes valables seront publiées. Les listes de candidats et candidates doivent contenir

le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élus les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Lorsque le nombre de candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, les conseils communaux proclament élus tacitement tous les candidats et candidates.

Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu/e tacitement. Lorsqu'un nombre insuffisant de candidats / candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, les conseils communaux ordonnent un second tour, **trois semaines après, soit le dimanche 20 octobre 2013.** Est élu/e le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.fusionplateaudediesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil communal

DOCUMENTS D'IDENTITÉ

Nous invitons les personnes qui désirent partir en vacances à contrôler leurs pièces d'identité (passeport, carte d'identité). Nous vous rappelons que vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Administration communale

Avis de construction

Requérants : Mme et M. I. et F. Hänni, Lamboing

Auteur du projet : M. Eric Darioly, Nods

Propriétaire foncier : M. François Hänni, Le Verger 7, Lamboing

Projet : Construction d'un mur de soutènement, parcelle no 2430, Le Verger 7, ban de Lamboing

Zone : PQu La Communance

Dérogation : à l'art. 15 RC (distance par rapport aux routes publiques)

Dimensions : selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Lamboing, jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Les plans du projet sont également affichés dans la vitrine de la commune.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 28 juin au 29 juillet 2013. Les oppositions dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire à l'Administration communale, Route de Diesse 9, 2516 Lamboing.

Lamboing, le 28 juin 2013

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : M. Christophe Sprunger, Lamboing

Auteur du projet : idem

Propriétaire foncier : M. Ch. Sprunger, Route d'Orvin 5, Lamboing

Projet : Construction d'une terrasse, Rte d'Orvin 5, parcelle no 2274, ban de Lamboing

Zone : Village ancien

Dérogation : à l'art. 15 RC (distance par rapport aux routes publiques)

Dimensions : selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Lamboing, jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Les plans du projet sont également affichés dans la vitrine de la commune.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 5 juillet au 5 août 2013. Les oppositions dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire à l'Administration communale, Route de Diesse 9, 2516 Lamboing.

Lamboing, le 5 juillet 2013

Secrétariat communal

Commune mixte de Lamboing

MISE AU CONCOURS

La commune mixte de Lamboing met au concours le poste

d'employé communal

Degré d'occupation : 100 %

Exigences :

- Vous disposez d'un CFC dans le domaine de la maçonnerie, du génie civil, de la mécanique, de l'agriculture ou de paysagiste

- Vous disposez des connaissances nécessaires pour effectuer des travaux d'entretien divers, tels qu'entretien des chemins, des routes, des canalisations, des pelouses, de la station d'épuration, etc.

- Vous bénéficiez d'un permis de conduire

- Vous avez plus de 25 ans

- Vous êtes dynamique et aimez travailler à l'extérieur, seul ou en groupe ou seriez vous-même disposé à gérer l'équipe de la voirie

- Vous avez le sens de l'organisation, des responsabilités, vous n'avez pas peur de prendre des décisions rapides

- Vous avez de l'entregent et vous appréciez le contact avec la population

- Vous êtes disponible (travaux la nuit et les week-ends, si nécessaire, déneigement par exemple)

Entrée en fonction :

A convenir

Traitement :

Selon échelle des traitements du personnel communal

Renseignements :

Vous pouvez obtenir des renseignements auprès de l'administration communale, tél. 032 315 11 70

Offres de service :

Les offres de services, avec curriculum vitae et copies de certificats, sont à adresser au conseil communal de Lamboing, avec mention « Postulation », Route de Diesse 9, 2516 Lamboing.

Délai :

Les offres de service doivent parvenir à l'administration communale jusqu'au 15 août 2013 au plus tard.

Le conseil communal

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE

Pour le week-end des 6 et 7 juillet 2013, le gardiennage sera assuré par M. Richard Moser

Le Comité

DÉPÔT PUBLIC

Le Conseil communal de Lamboing informe les citoyennes et citoyens qu'il met en dépôt public du vendredi 28 juin au jeudi 8 août 2013 le procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2013.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée, à l'exception de la période des vacances. Il est possible à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale, sur rendez-vous et sur le site de la commune.

Le conseil communal

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Dimanche

9h 45 Sonnerie des cloches

10h Culte, Blanche Eglise - apéritif

John Ebbutt, pasteur

Lecture : Luc 10, 38-42. S'agiter ou se poser ?

Chants : 105 ; 41-06 ; 21-03 ; 35-13 ; 41-10

Mercredi

10h Recueillement à la Blanche Eglise

Jeudi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

La Blanche Eglise est ouverte de 10h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt 078 648 57 23

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielerssee

Sonntag, 7 Juli

10.30 Uhr, Freiluftgottesdienst auf der Acheren ob Tüscherz. Mit Sascha Andric (Akkordeon) und Pfr. Beat Allemann. Anschliessend einfaches Mittagessen.

Amtswochen

24. Juni bis 4. Juli: Brigitte Affolter (078 623 34 35).

5. bis 21. Juli: Pfr. Beat Allemann (032 315 11 39).

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 7 juillet 2013

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 9 juillet

10h30 Messe à Mon Repos

Dimanche 14 juillet 2013

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 16 juillet

10h30 Messe à Mon Repos

Dimanche 21 juillet 2013

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 23 juillet

10h30 Messe à Mon Repos

Dimanche 28 juillet 2013

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi 30 juillet

10h30 Messe à Mon Repos

Dimanche 4 août 2013

10h Messe à l'église paroissiale

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 7 juillet

Culte 10h00 Diesse, pasteur Stéphane Rouèche

A retenir

Course de la Solidarité: vendredi 16 août halle de sport de Prêles, course et marche en faveur d'un projet de jeunes défavorisés aux Philippines

Fête villageoise: Célébration oecuménique dimanche 25 août à 10h30 au manège de Diesse, thème du cinéma

Visiter notre site internet

www.lac-en-ciel.ch photos confirmation, rallye caté, culte des familles, Course de la Solidarité... tableau des cultes, activités de la paroisse, prédications...

Service de voiture

Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods : 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte a lieu à La Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40 Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, strouèche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 7 juillet

Culte à 10h. Officiant : Mme Ellen Pagnamenta

Dimanche 14 juillet

Nods, pas de culte, Diesse à 10h.

Transport à 9h40 vers l'Eglise

Pour les urgences

Du 1^{er} juillet au 24 juillet, M Joël Pinto
078 717 59 94 - joel_pinto@bluewin.ch

Contacts

Présidente de paroisse: Mme Mireille Sausser. Téléphone. 032 751 40 83

E-Mail : sausser.mireille@bluewin.ch

Paroisse : téléphone 032 751 70 82

Natel : 079 904 16 84.

Eglise adventiste de La Neuveville

Pas d'informations reçues

Eglise de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Heure de Joie (5ème et 6ème année + familles) de 19h00 à 22h00, halle de gymn à Prêles

Dimanche 7 juillet

10h00 Culte avec Marc Früh

P: Bernhard Söllberger, L:

- Culte de l'enfance: 3ème à 6ème année scolaire

- Explorateurs: 1ère enfantine à 2ème année scolaire

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65

COURSE DE LA SOLIDARITÉ Vendredi 16 août dès 17h00 Halle polyvalente de Prêles

Après le beau succès de l'année dernière, nous vous attendons nombreux pour la troisième édition. Le bénéfice de la manifestation sera destiné à la formation de jeunes défavorisés aux Philippines courses, nordic-walking, estafette, sur un magnifique parcours, restauration, douche, baby-sitting, tirages au sort de beaux prix.

Merci de votre Solidarité !

Informations :

www.ref-diesse.ch ou 032 315 27 37

PAROISSES DE NODS ET DIESSÉ Catéchisme cycle II et III

Chers parents, vous avez reçu, les inscriptions pour le catéchisme de votre enfant.

Si ce courrier ne vous est pas parvenu et que vous souhaitez qu'il participe aux leçons, nous vous prions de prendre contact avec les responsables ci-dessous :

Nods, cycle II, 5ème et 6ème (harmos, 7ème et 8ème) Mme Anne Noverraz, catéchète professionnelle : 079 852 98 77

Diesse, cycle III, 7ème, 8ème et 9ème (harmos, 9ème, 10ème et 11ème) M. Stéphane Rouèche, pasteur : 032 315 27 37

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons d'agréables vacances.

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95/min).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30

& 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv.

Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi

de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIES DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville,

Flurim (anc. Schuppli) - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520

La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel:

laneuveville@jurabernois.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron. Exposition temporaire : les tableaux de

Maryl Marie du figuratif à l'abstrait au rythme des couleurs.

Du 8 juin au 4 août 2013 (visite de groupe dès 10 personnes sur rdv). Vernissage le 7 juin à 18h30

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 7 avril au 27 octobre 2013.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Renseignement : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49



Tél 143
La Main Tendue

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour

favoriser l'autonomie et l'intégration!

Votre soutien compte!

CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles
et malvoyants
www.sbv-fsa.ch